

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2153

30 août 2012

SOMMAIRE

Dotcorp Finance III Private Equity Fund	103323	German Ground Lease Finance II S.A. ..	103337
Fabricola S.A.	103330	Geser Monde S.A.	103338
FC2I S.A.	103330	Gestion Conseil Formation S.A.	103339
FCS Financial Consulting Services Holding S.A.H.	103330	GG Capital S.à r.l.	103339
Fidelin S.A.	103332	Giesecke & Devrient International Finance S.A.	103339
Fides (Luxembourg) S.A.	103332	GKS Invest Co. S.à r.l.	103340
Fiduciaire de Mersch	103333	GKS Prop Co. A S.à r.l.	103340
Fiducis	103333	GKS Prop Co. B S.à r.l.	103340
Figae Invest S.A.	103333	GKS Prop Co. C S.à r.l.	103344
Financière Titania S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, (SPF)	103333	GL US Luxembourg S.à r.l.	103344
Finest Offices S.A.	103334	Goldmann Finance SPF S.A.	103344
Finestra S.A.	103334	Goodman Princeton Holdings (Lux) S.à r.l.	103337
FINLUX - Compagnie Luxembourgeoise de Finance et de Gestion S.A.	103334	Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l.	103338
Florida Real Estate Investments S.A.	103334	Gorio S.A.	103344
Fluid Movement Investment S.A.	103334	G.S. Euroline S.A.	103335
FS-Motorsport S. à r.l.	103335	G-Sys	103335
FS Procurement	103335	Herblay S.à r.l.	103336
Futura II Holding	103324	HI Holdings Luxembourg S.à r.l.	103298
FW Investment Holdings S.à r.l.	103333	Igny S.à r.l.	103339
Gaïa Luxembourg	103335	IPVE LUX S.à r.l.	103325
Garage Ell s.à r.l.	103335	J S Holdings Luxembourg S.à r.l.	103340
Garciones Cordati S.à r.l.	103336	Levine Leichtman Capital Partners IV S.à r.l.	103318
GCAT-L U X	103338	Lighthouse International Company S.A.	103307
GDF SUEZ LNG SUPPLY S.A.	103338	SHCO 38 S.à r.l.	103325
General Electrical Equipements Luxembourg S.A. (GEEL)	103338	Skull Gun'Z paintball club	103330
Generalocation G.m.b.H.	103339	Skywarp SP 1 S.à r.l.	103344
Geo-T Finance S.A.	103336	Tishman Speyer Karlshoefe G.P. S.à r.l.	103312
Gercomm 1	103336	Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l.	103312
Gercomm 2	103337		
Geres Investment IV, S.à r.l.	103337		

HI Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.282.

—
HI Holdings Netherlands B.V.
Private company with limited liability
Share capital: EUR 100,000
Registered office: Luna Arena, Herikerbergweg 238,
1101 CM, Amsterdam Zuidoost, the Netherlands
Registration number: 55568882

PROJET COMMUN DE FUSION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of August.

Before Me Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- the board of managers of HI Holdings Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,525 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 106.282;

and

- the management board of HI Holdings Netherlands B.V., a private company with limited liability duly incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amsterdam and its address at Luna Arena, Herikerbergweg 238, 1101 CM, Amsterdam Zuidoost, the Netherlands and registered with the trade register under number 55568882;

both here represented by Mr Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney.

The said powers of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state the following:

HI Holdings Netherlands B.V. intends to merge with and to absorb HI Holdings Luxembourg S.à r.l. in accordance with article 261 and seq. of the law of Luxembourg of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law") and in accordance with Title 7 Book 2 of the Dutch Civil Code ("DCC").

The common draft terms of merger read as follows:

1. Identification of the merging companies

- The acquiring company, HI Holdings Netherlands B.V., is a private company with limited liability duly incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amsterdam and its address at Luna Arena, Herikerbergweg 238, 1101 CM, Amsterdam Zuidoost, the Netherlands and registered with the trade register under number 55568882 (the "Acquiring Company").

- The acquired company, HI Holdings Luxembourg S.à r.l., is a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,525 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 106.282 (the "Acquired Company").

(the Acquiring Company and the Acquired Company being hereafter collectively referred to as the "Merging Companies").

2. General information, consolidation profits

The Acquiring Company, in accordance with the provisions of articles 261 to 283 of the Law and in accordance with the provisions of articles 2:309 and 2:311 DCC, will take control over and absorb all of the Acquired Company's assets and liabilities under a universal title of succession. The Acquired Company will subsequently be dissolved without being directly liquidated.

Since the Acquiring Company will be the sole owner of 100% of the share capital of the Acquired Company on the day of the approval by the general meetings of the shareholders of the Merging Companies, no shares will be allotted pursuant to the merger in compensation for the above transition of assets and liabilities to the Acquiring Company, nor will any cash be transferred to the shareholder of the Acquired Company.

The intended legal effective date of the merger and the intended time upon which the Acquired Company will finally be dissolved is set to be on or about October 1st, 2012, being noted that the merger will legally enter into force the day following the date of execution of the deed of proceedings in the Netherlands (the "Merger Effective Date").

3.a. Date from which the operations of the Acquired Company will be treated for accounting and tax purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company

The operations of the Acquired Company will be under Luxembourg law treated for accounting and tax purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company with effect as of the Merger Effective Date.

3.b. The effective date wherefrom financial information of the Acquired Company shall be incorporated in the annual accounts or other financial statements of the Acquiring Company

The Merger Effective Date.

4.a. Rights conferred by the Acquiring Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares, or the measures proposed concerning them

There are no shares nor securities other than shares entitling their holders to special rights (in the meaning of article 261 of the Law) neither in the capital of the Acquiring Company nor in the capital of the Acquired Company, therefore, there is no need to provide for rights to be conferred by the Acquiring Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares, or the measures proposed concerning them.

4.b. Rights given to and compensations paid to, pursuant to article 2:320 Dutch Civil Code to be chargeable to the Acquiring Company As there are no persons who, in any other capacity than as shareholder, have special rights against the Acquired Company, such as profit distribution or share subscription rights, no special rights will be given to and no compensations will be paid to anyone.

5. Special advantages and benefits granted to (i) the members of the management board of the Acquiring Company, (ii) the members of the board of managers of the Acquired Company, (iii) third parties and (iv) the members of the supervisory board of the merging companies

No special advantages and benefits in connection with the merger will be granted to the members of the board of managers of the Acquired Company or to the members of the management board of, the auditor, the executive employees and other experts of the Acquiring Company and/or third parties.

None of the Merging Companies has a supervisory board.

6. Articles of association of the Acquiring Company

The current articles of association of the Acquiring Company (Annex A) will not be subject to any amendments in connection with the merger.

7. Likely repercussions of the merger on employment Neither the Acquired Company nor the Acquired Company have employees.

8. Information regarding employee participation

Article 2:333d sub c in conjunction with 2:333k DCC is not applicable.

9. Information on the evaluation of the assets and liabilities which are transferred to the Acquiring Company and dates of the merging companies' accounts used to establish the conditions of the merger

The conditions for the merger have been determined on the basis of interim financial statements as at June 30, 2012 for the Merging Companies.

The Acquired Company's assets and liabilities as per June 30, 2012 result from the interim financial statements of the Acquired Company as at June 30, 2012.

Assets and liabilities of the Acquired Company as per June 30, 2012 are more thoroughly described in Annex B. The transition of assets and liabilities will be made at fair market value.

10. Compensation shareholder(s) Acquired Company

Article 2:333d sub f in conjunction with 2:333h DCC is not applicable.

11. Intentions with regard to the composition of the management board of the Acquiring Company after the merger

The present composition of the management board is as follows:

- Stefanie Joanne van der Duijs;
- Paulus Cornelis Gerhardus van Duuren;
- James Edward Lawler; and
- Marcel Antonio Morales.

There is no intention to change the composition of the management board after the merger.

12. Proposed measures in connection with the conversion of the shareholding of the Acquired Company

Not applicable.

13. Intentions involving continuance or termination of activities

The activities of the Acquired Company will be continued by the Acquiring Company.

14. Approval of the resolution to effect the merger

Apart from the approval by the general meetings of shareholders of the Merging Companies, the resolution to merge does not have to be approved.

15. Effect of the merger on the goodwill and the distributable reserves of the Acquiring Company.

The merger will have no effect on the goodwill and the distributable reserves of the Acquiring Company.

16. Additional provisions

a. Inspection of the documents by the shareholders of the merging companies

Any shareholder shall be entitled to inspect the following documents at the registered office of the merging companies at least one month before the date of the general meeting called to decide on the present common draft terms of merger:

- the present common draft terms of merger;
- the annual accounts and the annual reports of the Acquired Company for the last three financial years;
- the interim financial statements as at June 30, 2012 for the Merging Companies; and
- the report of the board of managers of the Acquired Company referred to in article 265 of the Law; the shareholder of the Acquiring Company has agreed to refrain from applying:
 - (i) article 2:313 paragraph 1 DCC (no explanation is required by the board of managing directors); and
 - (ii) article 2:315 paragraph 1 DCC (no information is required by the board of managing directors on significant changes in assets and liabilities after the deposit of the merger proposal).

b. Consequences of the merger

The merger - which will come into effect as of the day after the execution of the deed of merger - shall have the following consequences ipso jure and simultaneously:

- the universal transfer, both as between the Acquired Company and the Acquiring Company and vis-a-vis third parties, of all of the assets and liabilities of the Acquired Company to the Acquiring Company;
- the Acquired Company shall cease to exist; and
- the cancellation of the shares of the Acquired Company held by the Acquiring Company.

c. Bookkeeping

Upon completion of the merger, the corporate and accounting documents of the Acquired Company will be kept at the registered office of the Acquiring Company.

d. Exercise of creditors rights

The creditors of the Merging Companies may obtain, free of charges, information on the arrangements made for the exercise of their rights at the registered office of the Merging Companies.

e. Costs

All costs, duties, or fees whatsoever to which the merger may give rise shall be paid by the Acquired Company.

In accordance with the provisions of article 261 and seq. of the Law the undersigned notary declares to certify the lawfulness of the present merger agreement.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English version and the French version, the

English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-troisième jour d'août,

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- le conseil de gérance de la société HI Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.525 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.282;

et

- le conseil de gérance de la société HI Holdings Netherlands B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Amsterdam et son adresse à Luna Arena, Herikerbergweg 238, 1101 CM, Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, et immatriculée au registre de commerce sous le numéro 55568882.

tous deux ici représentées par M. Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

HI Holdings Netherlands B.V. entend fusionner avec et absorber HI Holdings Luxembourg S.à r.l. conformément aux articles 261 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»), et conformément au titre 7 du livre 2 du code civil hollandais (Dutch Civil Code) (le «DCC»).

Le projet commun de fusion s'énonce comme suit:

1. Identification des sociétés qui fusionnent

- La société absorbante, HI Holdings Netherlands B.V., est une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Amsterdam et son adresse à Luna Arena, Herikerbergweg 238, 1101 CM, Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas et immatriculée au registre de commerce sous le numéro 55568882 (la «Société Absorbante»).

- La société absorbée, HI Holdings Luxembourg S.à r.l., est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.525 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.282 (la «Société Absorbée»).

(la Société Absorbante et la Société Absorbée seront ensemble ci-après dénommées comme les «Sociétés Fusionnantes»).

2. Information générale, consolidation des profits

Conformément aux articles 261 à 283 de la Loi et conformément aux dispositions des articles 2:309 et 2:311 du DCC, la Société Absorbante prendra le contrôle et absorbera l'actif et le passif de la Société Absorbée. La Société Absorbée sera par la suite dissoute sans être directement liquidée.

Dès lors que la Société Absorbante sera seule propriétaire de 100% des actions de la Société Absorbée au jour de l'approbation par les assemblées générales des associés des Sociétés Fusionnantes, aucune part sociale ne sera allouée en compensation du transfert de l'actif et du passif à la Société Absorbante, et il n'y aura aucun transfert d'argent à l'associé de la Société Absorbée.

La date prévue de la fusion et la date prévue à laquelle la Société Absorbante sera finalement dissoute est fixée au ou aux alentours du 1^{er} octobre 2012, étant noté que la fusion entrera légalement en vigueur le jour suivant la date de signature de l'acte de fusion aux Pays-Bas (la «Date de Fusion Effective»).

3.a. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies au nom de la Société Absorbante

Les opérations de la Société Absorbée seront selon la loi luxembourgeoise, considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à partir de la Date de Fusion Effective.

3.b. La date effective à partir de laquelle les informations financières de la Société Absorbée devraient être incluses dans les comptes annuels ou toutes autres documents comptables de la Société Absorbante

La Date de Fusion Effective.

4.a. Droits conférés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des parts ou les mesures proposées à leur égard

Il n'y a aucune part ni sûreté conférant au titulaire des droits spéciaux (au sens de l'article 261 de la Loi) ni dans le capital de la Société Absorbante ni dans celui de la Société Absorbée, par conséquent, il n'y a pas lieu pour la Société Absorbante de donner des droits spéciaux aux associés.

4.b. Droits et compensations donnés conformément à l'article 2:320 du Code civil hollandais (Dutch Civil Code) pris en charge par la Société Absorbante

Etant donné qu'aucune personne, autre que dans sa capacité d'associé, n'a de droit spécifique envers la Société Absorbée, notamment sur la distribution des profits ou la souscription de parts sociales, aucun droit spécifique ne doit être donné et aucune compensation ne sera payée.

5. Avantages et bénéfices particuliers attribués aux (i) membres du conseil de gérance de la Société Absorbante, (ii) membres du conseil de gérance de la Société Absorbée, (iii) tiers et (iv) membres du conseil de surveillance des Sociétés Fusionnantes

Aucun avantage spécifique, ni bénéfice du fait de la fusion ne sera accordé aux membres du conseil de gérance de la Société Absorbée ni au conseil de gérance de la Société Absorbante, à l'auditeur, aux cadres ou autres experts de la Société Absorbante et/ou à des tiers.

Aucune des Sociétés Fusionnantes ne possède un conseil de surveillance.

6. Statuts de la Société Absorbante

Les statuts en vigueur de la Société Absorbante (annexe A) ne feront l'objet d'aucun changement suite à la fusion.

7. Effets probables de la fusion sur l'emploi

Ni la Société Absorbée ni la Société Absorbante n'ont d'employé.

8. Informations concernant la participation des salariés

L'article 2:333(d) sub (c) du DCC en relation avec l'article 2:333(k) du DCC n'est pas applicable.

9. Informations concernant l'évaluation du patrimoine actif et passif transféré à la Société Absorbante et dates des comptes des sociétés qui fusionnent utilisés pour définir les conditions de la fusion

Les conditions pour la fusion transfrontalière ont été déterminées sur la base d'un état comptable intérimaire arrêté au 30 juin 2012 pour les Sociétés Fusionnantes.

Le patrimoine actif et passif de la Société Absorbée au 30 juin 2012 a été évalué sur la base d'un état comptable intérimaire arrêté au 30 juin 2012. Le patrimoine actif et passif de la Société Absorbée au 30 juin 2012 est repris plus en détail à l'annexe B. La transmission du patrimoine actif et passif sera réalisée sur base de la juste valeur du marché.

10. Compensation des associés de la Société Absorbée

L'article 2:333(d) sub (f) du DCC en relation avec l'article 2:333(h) du DCC n'est pas applicable.

11. Informations sur la composition du conseil de gérance de la Société Absorbante après la fusion

La composition actuelle du conseil de gérance est la suivante:

- Stefanie Joanne van der Duijs;
- Paulus Cornelis Gerhardus van Duuren;
- James Edward Lawler; et
- Marcel Antonio Morales.

Il n'est prévu aucun changement dans la composition du conseil de gérance après la fusion.

12. Mesures proposées en relation avec la conversion des parts de la Société Absorbée

Non applicable.

13. Prévisions relatives à la continuation ou l'arrêt des activités

Les activités de la Société Absorbée seront maintenues par la Société Absorbante.

14. Approbation de la résolution entérinant la fusion

Excepté lors de l'approbation des assemblées générales des associés des Sociétés Fusionnantes, la résolution relative à la fusion n'a pas à être approuvée.

15. Effets de la fusion sur la survaleur et les réserves distribuables de la Société Absorbante.

La fusion n'aura aucun effet sur la survaleur et les réserves distribuables de la Société Absorbante.

16. Stipulations additionnelles

a. Documentation mise à disposition des associés des sociétés qui fusionnent

Tout associé a le droit, un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet commun de fusion, de prendre connaissance, au siège social, des documents suivants:

- le présent projet commun de fusion;
- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices de la Société Absorbée;
- l'état comptable intérimaire arrêté au 30 juin 2012 pour les Sociétés Fusionnantes;
- le rapport du conseil de gérance de la Société Absorbée mentionnés à l'article 265 de la Loi; étant précisé que l'associé de la Société Absorbante a accepté de renoncer à l'application des dispositions suivantes:
 - (i) l'article 2:313 paragraphe 1 du DCC (aucune explication n'est requise de la part du conseil de gérance); et
 - (ii) l'article 2:315 paragraphe 1 du DCC (aucune information n'est requise par le conseil de gérance sur les changements substantiels concernant l'actif et le passif qui suivent le dépôt de la proposition de fusion).

b. Effets de la fusion

- La fusion, qui prendra effet au jour suivant la signature de l'acte de fusion, entraîne de plein droit des conséquences ipso jure et simultanément:
 - la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante; la Société Absorbée cesse d'exister; et
 - l'annulation des parts de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante.

c. Conservation des documents sociaux

Suite à la réalisation de la fusion, les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante

d. Exercice des droits des créanciers

Les créanciers des Sociétés Fusionnantes peuvent obtenir, sans frais, une information exhaustive sur les modalités d'exercice de leurs droits au siège social des Sociétés Fusionnantes.

e. Coûts

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la Société Absorbée.

Conformément aux articles 261 et suivants de la Loi, le notaire soussigné déclare et certifie la légalité du présent projet de fusion.

Le notaire soussigné, comprenant et parlant anglais, reconnaît à la demande des parties que cet acte notarié est rédigé en anglais et suivi d'une traduction en français; à la demande de ces mêmes parties, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, le présent acte a été rédigé à Junglinster, le jour pré-cité.

Le document ayant été lus au mandataire des parties comparantes, dont le notaire connaît le prénom, nom, statut civil et résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 août 2012. Relation GRE/2012/3133. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Suivent Annexe des statuts de la société absorbante

Chapitre I^{er}. Définitions.

Dans ces statuts les expressions suivantes auront le sens suivant:

- a. l'assemblée générale: l'organe de la société formé par les associés;
- b. l'assemblée générale des associés: la réunion des associés;
- c. la part distribuable sur l'actif net: la part de l'actif net de la société qui excède le montant global du capital émis et les réserves légales;
- d. les comptes annuels: le bilan et le compte des pertes et profits ainsi que les notes explicatives;
- e. l'assemblée annuelle: l'assemblée générale des associés tenue aux fins de discussion et d'adoption des comptes annuels;
- f. comptable: un expert-comptable ou tout autre comptable visé à l'article 393, livre II du Code civil, ainsi que toute organisation au sein de laquelle de tels comptables exercent leur activité.

Chapitre II. Dénomination, siège social et objet.

Art. 2. Dénomination et Siège.

1. La Dénomination de la société est: HI Holdings Netherlands B.V.
2. Le siège officiel de la société est situé à Amsterdam.

Art. 3. Objets. Les objets de la société sont:

- a. constituer, participer de quelque façon que ce soit, gérer, surveiller, opérer et promouvoir des entreprises, des affaires et des sociétés;
- b. financer des affaires et des sociétés;
- c. emprunter, prêter ou lever des fonds, y compris par l'émission d'obligations, de billet à ordre ou de tout autre titre ou titre de créance ainsi que de conclure des contrats en relation avec les activités précitées;
- d. conseiller et fournir des services aux entreprises et aux sociétés avec lesquels la société forme un groupe ainsi qu'aux tiers;
- e. fournir des garanties, engager la société et gager ses actifs pour des obligations des sociétés et entreprises avec lesquels elle forme un groupe et au nom de tiers;
- f. effectuer des opérations commerciales contre des devises, titres, ou biens en général;
- g. exercer des activités de nature industrielle, financière ou commerciale ainsi que tout ce qui concerne les activités précédemment évoquées, qui y est propice ou qui y est lié, dans le sens le plus large du terme.

Chapitre III. Capital social et Parts sociales. Registre

Art. 4. Capital autorisé.

1. le capital autorisé s'élève à cent mille Euros (100.000 EUR).
2. le capital autorisé est divisé en cent mille (100.000) parts sociales d'un euro (1 EUR) chacune.
3. toutes les parts sociales sont nominatives. Aucun certificat de part ne sera émis.

Art. 5. Registre des associés.

1. le conseil de gérance gardera un registre dans lequel les noms et adresses des associés sont enregistrés, indiquant la date à laquelle ils ont acquis les parts sociales, la date à laquelle la société a eu connaissance de l'acquisition ou à laquelle celle-ci lui a été notifiée, le montant payé pour chaque part.
2. les noms et adresses de ceux qui détiennent un droit d'usufruit («intérêt viager») ou un gage sur les parts seront consignés au registre, avec mention de la date à laquelle le droit a été acquis, et la date à laquelle la société en a eu connaissance ou à laquelle cela lui a été notifiée.
3. Chaque associé, chaque bénéficiaire d'un intérêt viager et chaque créancier gagiste doit faire connaître son adresse à la société.

4. Le registre devra être exact et à jour. Toute entrée ou note dans le registre devra être signée par un membre du conseil de gérance.

5. A la demande d'un associé, d'un détenteur d'intérêt viager ou d'un créancier gagiste, le conseil de gérance fournira un extrait du registre, sans frais, pour autant que la demande soit liée à son droit sur une part sociale.

6. Le conseil de gérance tiendra le registre disponible à la consultation par les associés au siège de la société.

Chapitre IV. Emission de parts. Parts propres

Art. 6. Emission de parts. Organe de la société compétent pour l'émission de parts. Acte notarié.

1. L'émission de parts ne peut être effectuée que par une résolution de l'assemblée générale, pour autant que l'assemblée générale n'ait pas désigné un autre organe de la société pour y procéder.

2. L'émission d'une part requerra, en outre, un acte établi devant notaire homologué aux Pays-Bas, acte auquel les personnes impliquées dans l'émission des parts seront parties.

Art. 7. Condition d'émission. Droit de préemption.

1. La résolution décidant de l'émission de parts sociales devra mentionner le prix et les autres conditions de l'émission.

2. Lors de l'émission, chaque associé disposera d'un droit de préemption proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient, sous réserve des limitations légales.

3. Les associés ont un droit de préemption identique si une option est donnée pour la souscription à des parts.

4. Préalablement à toute émission de parts sociales, le droit de préemption peut être limité ou exclu par l'organe compétent pour ladite émission.

Art. 8. Paiement des parts sociales.

1. Le prix intégral de chaque part sociale devra être payé à l'émission.

2. Le paiement des parts sociales se fera en espèce, dès lors qu'aucun autre mode de paiement n'a été convenu. Le paiement en devise étrangère est possible après accord de la société.

Art. 9. Parts sociales propres.

1. Lors d'émission de parts sociales, la société ne peut souscrire à ses propres parts sociales.

2. La société peut, conformément aux dispositions légales applicables, acquérir les parts entièrement libérées de son propre capital ou les certificats y afférent, jusqu'à hauteur du maximum autorisé par la loi.

3. La société peut octroyer des prêts dans la perspective de la souscription à ou l'acquisition de parts sociales de son capital ou de certificat y afférent, mais seulement à hauteur du montant de ses réserves distribuables.

4. La mise à disposition des parts sociales ou des certificats de parts sociales détenus par la société sera effectuée par une résolution de l'assemblée générale respectant la clause de préemption.

5. Lors d'une assemblée générale, aucun droit de vote ne sera exercé sur les parts détenues par la société ou par ses filiales, ni sur les parts dont la société ou ses filiales détiennent les certificats.

Chapitre V. Transfert des parts. Droits limités. Emission de certificats.

Art. 10. Transfert des parts. Droits des associés. Intérêt viager. Gage. Emission de certificats.

1. Le transfert d'une part ou le transfert d'un droit réel sur ladite part requiert un acte établi à cette fin devant un notaire homologué aux Pays-Bas, acte auquel les personnes concernées sont parties.

2. A moins que la société soit elle-même partie à l'acte légal, les droits attachés à la part sociale ne peuvent être exercés qu'après que la société a eu connaissance dudit acte ou que l'acte notarié lui a été dénoncé conformément aux dispositions légales applicables.

3. Si une part sociale est gagée ou que le détenteur constitue un intérêt viager sur une part sociale, le droit de vote ne peut être cédé au créancier gagiste ni au bénéficiaire de l'intérêt viager.

4. La société ne collaborera pas à l'émission de certificat pour ses parts sociales.

Chapitre VI. Clause de préemption.

Art. 11.

1. Tout associé qui souhaite transférer une ou plusieurs de ses parts sociales, devra d'abord proposer aux autres associés de leur vendre la ou les parts conformément aux dispositions de cet article. L'obligation de faire une telle offre ne s'applique pas si tous les associés ont donné leur accord écrit au transfert envisagé (un tel accord sera valable trois mois) ou si l'associé est tenu par la loi de transférer ses parts à un précédent associé.

2. Le prix auquel les parts sociales peuvent être achetées par les autres associés sera convenu entre celui qui offre de vendre et ses associés. Faute d'accord sur le prix de vente, celui-ci sera déterminé, à la demande du plus diligent des associés, par un expert indépendant désigné par le président de la Chambre de Commerce et des Industries dans le ressort duquel se situe le siège de la société, à moins que les parties ne conviennent de la nomination de l'expert. L'expert auquel il est fait référence dans la phrase précédente sera autorisé à inspecter tous les livres et registres de la société et obtenir toutes les informations qui lui seront utiles pour établir le prix.

3. Si les associés souhaitent acheter ensemble plus de parts qu'il n'en ait proposées à la vente, les parts vendues seront distribuées entre eux en proportion des parts qu'ils détiennent dans le capital. Toutefois, aucune partie ne peut acquérir plus de part qu'il n'en a demandées.

4. L'auteur de l'offre de vente peut la retirer, pourvu qu'il le fasse dans un délai d'un mois après avoir été informé à quelle partie intéressée il pouvait vendre toutes les parts comprises dans l'offre et à quel prix.

5. S'il est établi que les associés n'acceptent pas l'offre ou que toutes les parts incluses dans l'offre ne seront pas achetées contre paiement en espèce, l'auteur de l'offre peut transférer ses parts à qui bon lui semble dans les trois mois.

6. La société elle-même, en tant que détenteur des parts, peut souscrire à l'offre avec le consentement de l'auteur de l'offre.

7. En cas de suspension de paiement, faillite ou placement d'un associé sous curatelle et en cas de désignation par la cour d'un administrateur des biens ou des parts d'un associé ou en cas de décès d'un associé personne physique, les parts de l'associé concerné devront être offertes à la vente selon les modalités précédemment énoncées dans les trois mois de l'événement pertinent. Si toutes les parts offertes font l'objet d'une demande, l'offre ne peut être retirée.

Chapitre VII. Gérance.

Art. 12. Conseil de gérance. La gérance de la société sera assurée par un conseil de gérance constitué d'un ou plusieurs membres.

Art. 13. Désignation. Suspension et Révocation. Rémunération.

1. L'assemblée générale désigne les membres du conseil de gérance.

2. Un membre du conseil de gérance peut à tout moment être suspendu ou révoqué par l'assemblée générale.

3. L'assemblée générale détermine la rémunération et les autres conditions de l'exercice des missions de chaque membre du conseil de gérance.

Art. 14. Devoirs du conseil de gérance. Processus de décision. Attribution des fonctions.

1. Sauf les restrictions établies dans les présents statuts, le conseil de gérance aura en charge la gestion de la société.

2. Le conseil de gérance peut établir des règles de son propre processus de prise de décision.

3. Les résolutions du conseil de gérance peuvent être adoptées par écrit sans qu'il n'y ait besoin de tenir une réunion, pourvu que ces résolutions soient adoptées par un vote unanime des membres du conseil de gérance.

L'expression «écrite» signifie tout document transmis par les moyens de communication courant et reçu sous forme écrite.

4. Le conseil de gérance déterminera les fonctions que remplira chaque membre en particulier.

Art. 15. Représentation.

1. Le conseil de gérance est autorisé à représenter la société. Chacun de ses membres est aussi autorisé à représenter la société.

2. Le conseil de gérance peut désigner des membres du personnel avec des pouvoirs généraux ou limités pour représenter la société. Chaque membre du personnel pourra représenter la société en tenant compte des restrictions qui s'imposent à lui. Le conseil de gérance déterminera leur titre.

3. En cas de conflit d'intérêt entre la société et un membre du conseil de gérance, ce dernier pourra néanmoins représenter la société conformément au paragraphe 1 du présent article. L'assemblée générale sera néanmoins toujours compétente pour désigner une ou plusieurs personnes à cette fin.

4. Peu importe qu'un conflit d'intérêt existe ou non, tous les actes légaux de la société passés avec un détenteur de toutes les parts ou avec une personne participant à un régime matrimonial de communauté de biens à laquelle les parts sont intégrées, lorsque la société est représentée par cet associé ou par ce participant, l'acte devra être établi par écrit. Pour l'application de la précédente disposition, les parts détenues par la société ou par ses filiales ne seront pas prises en compte.

5. Le paragraphe 4 ne s'applique pas aux actes légaux qui, selon leurs dispositions, font partie du cours normal des affaires de la société.

Art. 17. Absence et Empêchement. Si un membre du conseil de gérance est absent ou empêché de remplir ses fonctions, le reste des membres ou le membre restant se chargera temporairement de toute la gestion de la société. Si tous les membres du conseil de gérance sont absents ou empêchés d'accomplir leurs missions, la gestion de la société sera confiée temporairement à une personne désignée à cet effet par l'assemblée générale.

Chapitre VIII. Comptes annuels. Bénéfices.

Art. 18. Année sociale. Etablissement des comptes annuels. Comptable.

1. L'année sociale sera l'année calendaire.

2. Chaque année, au plus tard, cinq mois après la fin de l'année sociale, sauf si en raison de circonstances particulières ce délai est augmenté de six mois par l'assemblée générale, le conseil de gérance établira les comptes annuels.

3. Les comptes annuels sont signés par tous les membres du conseil de gérance. Si une ou plusieurs signatures venaient à manquer, mention en sera faite et les raisons en seront données.

4. La société peut, et si la loi l'exige, doit désigner un comptable pour vérifier les comptes annuels.

Art. 19. Adoption des comptes annuels. Décharges. Publicité.

1. L'assemblée générale doit adopter les comptes annuels. L'adoption des comptes annuels ne vaut pas décharge d'un membre du conseil de gérance: l'assemblée générale peut décharger un membre du conseil de gérance par une résolution séparée.

2. La société doit publier les comptes annuels dans les huit jours suivants leur adoption, à moins qu'une exemption statutaire ne trouve à s'appliquer.

Art. 20. Bénéfices.

1. L'assemblée générale devra déterminer l'allocation des bénéfices accumulés.

2. Des dividendes ne sont payables que sur les sommes n'excédant pas le montant de la part distribuable des actifs nets.

3. Des dividendes seront payés après adoption des comptes annuels qui laissent apparaître que le paiement de dividendes est possible.

4. Le conseil de gérance peut, sous réserve du respect des dispositions du paragraphe 2, décider de la distribution de dividendes intérimaires.

5. L'assemblée générale peut, sous réserve du respect des provisions du paragraphe 2, décider de faire des paiements à partir de toute réserve qui n'est pas rendue obligatoire par la loi.

6. L'action en demande de paiement d'un dividende par un associé s'éteindra après cinq ans.

Chapitre IX. Assemblée générale des associés.

Art. 21. Assemblée annuelle. Autre assemblée. Convocation.

1. Une assemblée générale sera tenue annuellement, au plus tard six mois après la fin de l'année sociale, aux fins de discussion et d'adoption des comptes annuels.

2. D'autres assemblées générales peuvent se tenir aussi souvent que le conseil de gérance l'estimera nécessaire.

3. Les assemblées générales d'associés sont convoquées par le conseil de gérance par lettre envoyée aux associés à l'adresse indiquée au registre des associés.

4. La convocation aura lieu, au plus tard, quinze jours avant la date à laquelle la réunion doit se tenir.

5. Les assemblées générales d'associés doivent se tenir dans la municipalité où la société a son siège aux termes des présents statuts.

6. L'assemblée générale désignera son président. Jusqu'à ce qu'une telle désignation ait lieu, un membre de conseil de gérance agira comme président et en l'absence d'un tel membre, le doyen de l'assemblée agira en tant que président de l'assemblée.

7. Les membres du conseil de gérance ont le droit, ès qualité, de donner des conseils lors des assemblées générales d'associés.

Art. 22. Renonciation aux formalités. Registre.

1. Pour autant que l'intégralité du capital émis soit représentée à une assemblée générale des associés, des résolutions peuvent être valablement adoptées sur tous les sujets évoqués, même si les formalités relatives à la convocation et à la tenue des assemblées générales prévues par la loi ou les présents statuts ne sont pas respectées, pourvu que ces résolutions soient adoptées à l'unanimité.

2. Le conseil de gérance garde un registre des résolutions prises. Si le conseil de gérance n'est pas représenté lors d'une assemblée, le président de l'assemblée fournira au conseil de gérance une retranscription des résolutions prises dans les meilleurs délais après l'assemblée. Le registre sera gardé dans les locaux de la société pour être consulté par les associés. A leur demande, il sera fourni à chacun d'eux copie ou extrait de ce registre au coût effectif.

Art. 23. Droit de vote.

1. Chaque part sociale donne droit à une voix.

2. Le droit de prendre part à l'assemblée peut être exercé par le détenteur d'une procuration écrite.

3. Sauf disposition de la loi exigeant une majorité qualifiée, toutes les résolutions sont adoptées à la majorité des votes exprimés.

4. En cas de partage des voix, la résolution est considérée comme rejetée.

Art. 24. Résolutions en dehors des assemblées. Registres.

1. Les résolutions des associés peuvent aussi être adoptées par écrit sans qu'une assemblée générale ne se tienne, pourvu que cette adoption se fasse à l'unanimité des votes représentant l'intégralité du capital social émis. Les dispositions de l'article 14 paragraphe 3, deuxième phase, s'appliqueront en conséquence.

2. Les dispositions de l'article 21, paragraphe 7 s'appliqueront en conséquence à l'adoption de résolution en dehors des assemblée générale telle que décrit au paragraphe 1.

3. Le conseil de gérance gardera un registre des résolutions ainsi adoptées. Chaque associé doit faire en sorte que le conseil de gérance soit informé, dans les meilleurs délais, par écrit des résolutions prises conformément au paragraphe 1. Le registre sera tenu dans les locaux de la société pour consultation par les associés. A leur demande, une copie ou un extrait du registre leur sera fourni au coût effectif.

Chapter X. Modification des statuts et Dissolution. Liquidation.

Art. 25. Modification des statuts et Dissolution. Lorsque proposition est faite, à une assemblée générale, de modifier les statuts de la société ou de la dissoudre, une telle proposition doit être mentionnée dans la convocation à l'assemblée générale. En ce qui concerne la modification des statuts, une copie de la proposition comprenant le texte de la modification proposée sera tenue à disposition dans les locaux de la société pour être consultée par les associés jusqu'à la fin de l'assemblée.

Art. 26. Liquidation.

1. En cas de dissolution de la société par résolution de l'assemblée générale, les membres du conseil de gérance seront en charge de la liquidation des affaires de la société.

2. Durant la liquidation, les dispositions des présents statuts resteront en vigueur dans la mesure du possible.

3. Le solde restant après paiement des dettes sera transféré aux associés en proportion de leur part dans le capital social.

4. La liquidation sera, en outre, soumise aux dispositions du Titre 1. Livre 2 du Code civil.

Disposition finale.

Art. 27. La première année sociale de la société durera jusqu'au trente et un décembre deux mille treize inclus. Enregistré à Grevenmacher, le 24 août 2012. Relation GRE/2012/3133. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, pour le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés.

Junglinster, le 24 août 2012.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2012110240/516.

(120148966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Lighthouse International Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.548.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second of August,

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Lighthouse International Company S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of June 27, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 833 of August 13, 2003 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 94548 and placed into administration (in accordance with EC Regulation 1346/2000) pursuant to the Order of the High Court of Justice in England and Wales dated 27 July 2012 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of today, August 22, 2012, in the process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 4 p.m. by Me Nicolas Gauzès, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Caroline Taudière, lawyer with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Louis-Maël Cogis, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To vote in favour and/or resolving in favour of any item reasonably required to implement the transactions (inter alia the contemplated merger) as further described in the merger proposal dated 30 April 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1187 on 11 May 2012 (the "Merger Proposal" -the "Transaction");

2 To vote in favour and/or resolving in favour of the attribution of shares in Seat Pagine Gialle S.p.A. in exchange for shares in Lighthouse International Company S.A. as further described in the Merger Proposal; and

3 To do whatever else may be reasonably required to implement the Transaction.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. It appeared from the attendance list that out of ninety seven million five hundred fifteen thousand five hundred (97,515,500) shares of the Company, eighty nine million five hundred fifty three thousand seven hundred twenty five (89,553,725) shares were represented at this meeting, which shares represent ninety one point eighty three per cent (91,83%) of the entire issued share capital of the Company

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That all the shareholders have been duly convened to the meeting by convening notices, in accordance with the articles of association of the Company/laws and which was published:

- in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1928 of 3 August 2012 and number 2012 of 14 August 2012;

- in the newspaper Luxemburger Wort of 3 August 2012 and 14 August 2012.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

The undersigned notary confirms that:

a. a Merger Proposal pursuant to which the Company will be absorbed by Seat Pagine Gialle S.p.A, a joint stock company (Società per azioni) governed by the laws of Italy, having its registered office at 10/4 via Grosio, 20151 Milan, Italy, and registered with Companies' Register Office of Milan under number 03970540963 (the "Absorbing Company"), by way of contribution from the Company to the Absorbing Company of the universality of its current assets and liabilities, following a dissolution without liquidation of the Company, with attribution of shares in the Absorbing Company in exchange for shares in the Company as further described therein (the "Merger") has been drawn up by the board of directors of the Company and by the board of directors of the Absorbing Company and has been approved by the board of directors of the Company and by the board of directors of the Absorbing Company on 30 April 2012; such Merger Proposal has been published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 1187 of 11 May 2012, i.e. at least one month before the date of the present general meeting;

b. each of the board of directors of the Company and board of directors of the Absorbing Company has drawn up an explanatory report (together the "Explanatory Reports") in accordance with (i) article 265 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended ("LCC"), with respect to the Company's explanatory report, and (ii) article 2501-quinquies of the Italian Civil Code and article 8 of the Italian Legislative Decree number 108/2008 with respect to the Absorbing Company's explanatory report, explaining the Merger Proposal and setting out the legal and economic grounds of the Merger, describing the exchange ratio, the anticipated consequences for the respective activities of each of the Absorbing Company and the Company as well as the implications of the Merger for the shareholders, creditors and employees; such Explanatory Reports have been approved respectively by the board of directors of the Company and the board of directors of the Absorbing Company on 30 April 2012;

c. a written report on the exchange ratio has been issued by Reconta Ernst & Young S.p.A, as joint expert of the merging companies, which was appointed by the Court of Milan in Italy with ruling filed on 20 March 2012 (the "Expert Report") in accordance with article 266 of the LCC, article 2501-sexies of the Italian Civil Code and article 9 of the Italian Legislative Decree number 108/2008;

d. the respective documents required pursuant to article 267 of the LCC (the Merger Proposal, the Explanatory Reports, the Expert Report, the annual accounts, as well as the report on such accounts of the board of directors of the Company and the Absorbing Company for the past three financial years) have been deposited at the registered office of the Company, for inspection by the shareholders and those persons having special rights against the Company, at least one month prior to the date of the present general meeting;

e. upon effectiveness of the Merger, the Company will be absorbed by the Absorbing Company, by way of contribution of the universality of the current assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company following a dissolution without liquidation of the Company and subsequently, all the shares of the Company will be cancelled, in accordance with Article 274 (1) of the LCC.

The Explanatory Reports and the Expert Report have been presented to the undersigned notary.

A copy of the Explanatory Reports and Expert Report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Thereupon, the general meeting of shareholders, after deliberation, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the Merger Proposal between the Company, as absorbed company and the Absorbing Company, and the Transaction, pursuant to which the Company will be absorbed by the Absorbing Company, by way of contribution, from the Company to the Absorbing Company, following a dissolution without liquidation, of the universality of its current assets and liabilities with attribution of shares in the Absorbing Company in exchange for shares in the Company.

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge that the legal effects of the Merger will be effective as of the date of the merger deed registration with the Companies' Register of the Absorbing Company, or as a different subsequent date that shall be determined in the merger deed (the "Effective Date").

The general meeting of shareholders resolved to grant full discharge, as far as legally possible and to the extent necessary, to the members of the board of directors of the Company, to Simon John Granger, Chad Griffin and Simon Ian Kirkhope of FTI Consulting LLP, in their capacities as joint administrators of the Company and to KPMG Audit S.a r.l. as approved statutory auditor of the Company, for the execution of their respective mandates until the Effective Date.

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge that the books and documents of the Company will be kept during the legal period (five (5) years) at the registered office of the Absorbing Company: in Milan, via Grosio n. 10/4.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge that the equitisation of the Lighthouse Notes (as defined and described under the Merger Proposal) has occurred.

The general meeting of shareholders resolved to vote in favour of the attribution of shares in the Absorbing Company in exchange for shares in the Company in accordance with the Exchange Ratio, as further described in the Merger Proposal and defined below.

The general meeting of shareholders thus resolved to acknowledge that in accordance with the Merger Proposal, each share of the Company is remunerated by one hundred forty-five (145) ordinary shares of the Absorbing Company, without par value, fully paid-in and having the same rights and privileges as those attached to the existing ordinary shares (the «Exchange Ratio»).

The general meeting of shareholders acknowledged that the general meeting of shareholders of the Absorbing Company, has approved the Merger and the issuance of up to fourteen billion one hundred thirty-nine million one hundred eighty-five thousand six hundred twenty-five (14,139,185,625) ordinary shares to the shareholders of the Company, pro rata to their shareholding, in exchange for all the shares in the Company, in accordance with and for the purpose of the fulfilment of the Exchange Ratio (the "Absorbing Company Shareholders Meeting") and that the Merger will be effective on the Effective Date following the execution by the Company and the Absorbing Company of the Merger deed, before the Italian notary (the "Italian Merger Deed").

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve all and any actions which are necessary or useful to fully implement the Transaction, and thus resolve to appoint any director and/or administrator (including one of the Joint Administrators appointed pursuant to an order of the High Court of Justice of England and Wales dated 27 July 2012 pursuant to paragraph 12 of Schedule B1 of the Insolvency Act 1986) of the Company and any director of the Absorbing Company, each acting individually, with power of substitution, as its attorney-in-fact to implement the foregoing resolutions and to accomplish all acts of whatever kind which are necessary or useful to fully implement the Transaction, such as, notably but not exclusively to grant any power of attorney for the purpose of the execution of the Italian Merger Deed, in the name and on behalf of the Company and to file with the Luxembourg Register of Commerce and Companies all declarations and accomplish all formalities with regard to the Company pursuant to the Merger being effective.

Declaration

In accordance with article 271 (2) of the Law, the undersigned notary declares having verified and certifies the existence and validity, under Luxembourg law, of the legal acts and formalities imposed on the Company in order to render the Merger effective.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 4,500 EUR.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 4.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux août,

Devant Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Lighthouse International Company S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 833 du 13 août 2003, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94548 et placée en procédure d'insolvabilité (suivant le Règlement CE 1346/2000) par Ordonnance de la Haute Cour de Justice d'Angleterre et du Pays de Galles en date du 27 juillet 2012 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date de ce jour, 22 août 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 16 heures sous la présidence de Me Nicolas Gauzès, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Me Caroline Taudière, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Louis-Maël Cogis, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président a exposé et a prié le notaire d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Voter en faveur et/ou décider en faveur de toute action raisonnablement nécessaire pour donner effet aux transactions (notamment la fusion projetée) telles que décrites dans le projet de fusion en date du 30 avril 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1187 du 11 mai 2012 (le «Projet de Fusion» - la «Transaction»);

2 Voter en faveur et/ou décider en faveur de l'attribution d'actions dans Seat Pagine Gialle S.p.A. en échange des actions dans la Société telle que décrite dans le Projet de Fusion; et

3 Accomplissement de tout ce qui peut être raisonnablement nécessaire pour donner effet à la Transaction.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Il est apparu sur la liste de présence que sur quatre vingt dix sept millions cinq cent quinze mille cinq cents (97.515.500) actions de la Société, quatre vingt neuf millions cinq cent cinquante trois mille sept cent vingt cinq (89,553,725) actions étaient représentées lors de la présente réunion, lesquelles actions représentant quatre vingt onze point quatre vingt trois pourcent (91.83%) du capital social émis total de la Société.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que tous les actionnaires ont été dûment convoqués à l'assemblée sur convocations, conformément aux statuts de la Société/aux lois et qui ont été publiées:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1928 du 3 août 2012 et sous le numéro 2012 du 14 août 2012;

- dans le journal d'informations Luxemburger Wort du 3 août 2012 et du 14 août 2012.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Le notaire soussigné confirme que:

a. un Projet de Fusion, suivant lequel la Société sera absorbée par Seat Pagine Gialle S.p.A, une société par actions (Società per azioni) régie par le droit italien, ayant son siège social au 10/4 via Grosio, 20151 Milan, Italie, et immatriculée au Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 03970540963 (la «Société Absorbante»), par apport par la Société à la Société Absorbante de l'intégralité du patrimoine, activement et passivement, par suite d'une dissolution sans liquidation de la Société, avec attribution d'actions dans la Société Absorbante en échange des actions dans la Société tel que détaillé dedans (la «Fusion»), a été rédigé par le conseil d'administration de la Société et par le conseil d'administration de la Société Absorbante et a été approuvé par le conseil d'administration de la Société et par le conseil d'administration de la Société Absorbante le 30 avril 2012; ce Projet de Fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1187 du 11 mai 2012, i.e. au moins un mois avant la date de la présente assemblée générale;

b. le conseil d'administration de la Société et le conseil d'administration de la Société Absorbante ont, chacun, rédigé un rapport explicatif (ensemble les «Rapports Explicatifs») conformément (i) à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée («LSC»), concernant le rapport explicatif de la Société, et (ii) à l'article 2501-

quinquies du Code civil italien et à l'article 8 du Décret Législatif italien numéro 108/2008 concernant le rapport explicatif de la Société Absorbante, expliquant le Projet de Fusion et justifiant du point de vue juridique et économique la Fusion, décrivant le rapport d'échange, les conséquences attendues sur les activités respectives de chacune de la Société et de la Société Absorbante ainsi que les conséquences de la Fusion pour les actionnaires, les créanciers et les salariés; ces Rapports Explicatifs ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société et le conseil d'administration de la Société Absorbante le 30 avril 2012;

c. un rapport écrit sur le rapport d'échange a été établi par Reconta Ernst & Young S.p.A, en qualité d'expert commun des sociétés qui fusionnent, qui a été désigné par le Tribunal de Milan en Italie par jugement enregistré le 20 mars 2012 (le «Rapport d'Expert») conformément à l'article 266 de la LSC, à l'article 2501-sexies du Code civil italien et à l'article 9 du Décret Législatif italien numéro 108/2008;

d. les documents respectifs exigés par l'article 267 de la LSC (le Projet de Fusion, les Rapports Explicatifs, le Rapport d'Expert, les comptes annuels, ainsi que le rapport sur ces comptes établi par les conseils d'administration de la Société et de la Société Absorbante pour les trois derniers exercices) ont été déposés au siège social de la Société, pour inspection par les actionnaires et les personnes ayant des droit spéciaux contre la Société, au moins un mois avant la date de la présente assemblée générale;

e. dès la prise d'effet de la Fusion, la Société sera absorbée par la Société Absorbante, par l'apport de l'intégralité du patrimoine, activement et passivement, par la Société à la Société Absorbante par suite d'une dissolution sans liquidation de la Société, et subséquemment toutes les actions de la Société seront annulées, conformément à l'Article 274 (1) de la LSC.

Les Rapports Explicatifs et le Rapport d'Expert ont été présentés au notaire soussigné.

Une copie des Rapports Explicatifs et du Rapport d'Expert, après avoir été signés «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement avec les autorités compétentes.

L'assemblée générale des actionnaires a alors pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver le Projet de Fusion entre la Société, en qualité de société absorbée, et la Société Absorbante, et la Transaction, en vertu de laquelle la Société sera absorbée par la Société Absorbante, par l'apport, par la Société à la Société Absorbante, par suite d'une dissolution sans liquidation, de l'intégralité de son patrimoine, activement et passivement, avec attribution d'actions dans la Société Absorbante en échange des actions dans la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de constater que les effets juridiques de la Fusion seront effectifs à compter de la date de l'enregistrement de l'acte de fusion au Registre des Sociétés de la Société Absorbante, ou à toute autre date qui sera déterminée dans l'acte de fusion (la «Date Effective»).

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accorder une décharge complète, autant que juridiquement possible et dans la mesure nécessaire, aux membres du conseil d'administration de la Société, à Simon John Granger, Chad Griffin et Simon Ian Kirkhope de FTI Consulting LLP, en leur qualité d'administrateurs judiciaires (joint administrators) de la Société et à KPMG Audit S.à r.l. en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société, pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à la Date Effective.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de constater que les livres et documents de la Société seront conservés pendant le délai légal (de cinq (5) ans) au siège social de la Société Absorbante: à Milan, via Grosio n. 10/4.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de constater que la conversion en actions des Obligations Lighthouse (telle que définie et décrite dans le Projet de Fusion) est intervenue.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de voter en faveur de l'attribution d'actions de la Société Absorbante en échange d'actions de la Société conformément au Rapport d'Échange, tel que décrit dans le Projet de Fusion et défini ci-dessous.

L'assemblée générale des actionnaires a par conséquent décidé de constater que, conformément au Projet de Fusion, chaque action de la Société est échangée par cent quarante-cinq (145) actions ordinaires de la Société Absorbante, sans valeur nominale, entièrement libérées et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions ordinaires existantes (le «Rapport d'Échange»).

L'assemblée générale des actionnaires a reconnu que l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante a approuvé la Fusion et l'émission d'un maximum de quatorze milliards cent trente-neuf millions cent quatre vingt cinq mille six cent vingt-cinq (14.139.185.625) actions ordinaires aux actionnaires de la Société, au prorata de leur participation, en échange de toutes les actions de la Société, conformément au et dans le but de respecter le Rapport d'Échange (l'«Assemblée Générale des Actionnaires de la Société Absorbante») et que la Fusion sera effective à la Date Effective suivant l'exécution par la Société et la Société Absorbante de l'acte de Fusion, devant le notaire italien (l'«Acte Italien de Fusion»).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver toutes actions qui sont nécessaires ou utiles pour donner intégralement effet à la Transaction, et notamment de nommer tout administrateur et/ou administrateur judiciaire (joint administrator) (y compris l'un des Administrateurs Conjointes nommés par une ordonnance de la Haute Cour de Justice (High Court of Justice) d'Angleterre et du Pays de Galles en date du 27 juillet 2012 conformément à l'alinéa 12 de l'Annexe B1 de l'Acte d'Insolvabilité de 1986 (Insolvency Act 1986)) de la Société et tout administrateur de la Société Absorbante, chacun agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, comme son mandataire pour exécuter les présentes résolutions et pour accomplir tous les actes de toute sorte qui sont nécessaires ou utiles pour donner intégralement effet à la Transaction, tels que, notamment mais pas uniquement l'octroi de toute procuration aux fins d'exécution de l'Acte Italien de Fusion, au nom et pour le compte de la Société et l'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg de toutes les déclarations et l'accomplissement de toutes les formalités concernant la Société, dès la prise d'effet de la Fusion.

Constat

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi, le notaire soussigné déclare avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité, en vertu du droit luxembourgeois, des actes et des formalités incombant à la Société pour donner effet à la Fusion.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 4.500.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 16.30.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par les noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, C. Taudière, L-M. Cogis et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2012. LAC/2012/39752. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2012.

Référence de publication: 2012110289/287.

(120149111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.633.950,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.378.

Tishman Speyer Karlshoefe G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.077.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

APPEARED:

1. Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132378, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on September 27, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 2555 dated November 9, 2007 and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, on February 9, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 754 dated March 21, 2012, with a subscribed and fully paid in share capital of six million six hundred thirty-three nine hundred fifty Euro (EUR 6,633,950.00) represented by two hundred

sixty-five thousand three hundred fifty-eight (265,358) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each (the Absorbing Company),

here represented by Mr. Richard Fauvel, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a special power of attorney granted by the sole manager of the Absorbing Company dated August 23, 2012 (Resolutions 1);

2. Tishman Speyer Karlshoefe G.P. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133077, established pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 18, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 2779 dated December 1, 2007 and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, on November 9, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 326 dated February 17, 2011, with a subscribed and fully paid in share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each (the Absorbed Company),

here represented by Mr. Richard Fauvel, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a special power of attorney granted by the sole manager of the Absorbed Company dated August 23, 2012 (Resolutions 2);

A copy of the Resolutions 1 and of the Resolutions 2 signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Absorbing Company and the Absorbed Company are hereafter together referred to as the Merging Companies and are both subject to the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as subsequently amended (the Law).

The proxyholder of the appearing persons, acting for the sole managers of the Merging Companies (the Sole Managers), requested the notary to draw up the merger proposal (the Merger Proposal) in the following way:

MERGER PROPOSAL

The shares of both Merging Companies are held at one hundred percent (100%) by one and the same sole shareholder.

The Sole Managers have decided that the Absorbed Company shall be merged into the Absorbing Company and for this purpose, the Absorbed Company shall contribute all its assets and liabilities (the Assets and Liabilities) to the Absorbing Company.

The Sole Managers acknowledge that the sole shareholder of the Merging Companies is the only owner holders of voting rights over the Merging Companies and that it agreed (i) not to appoint an independent expert to examine the Merger Proposal and to waive the expert report in accordance with Article 266 (5) of the Law and (ii) to waive the managers' report and the information referred to in Article 265 (2) of the Law in accordance with Article 265 (3) of the Law.

The Merger is subject to the condition that the sole shareholder of the Absorbing Company and the sole shareholder of the Absorbed Company approve the Merger Proposal in separate extraordinary general meetings of the sole shareholder, in compliance with the Law.

The effective date of the Merger shall be the date on which the Merger is approved by the sole shareholder of the Merging Companies, in accordance with article 272 of the Law (the Effective Date).

Now therefore, it is agreed as follows:

Subject to the approval of the Merger by the sole shareholder of the Merging Companies to be given at separate extraordinary general meetings of the sole shareholder:

1. On the Effective Date of the Merger, the Absorbed Company shall, pursuant to articles 257 et seq. of the Law, contribute to the Absorbing Company all its assets and all its liabilities, without any restriction or limitation.

2. As from the Effective Date of the Merger, all assets and liabilities of the Absorbed Company shall be deemed transferred to the Absorbing Company.

The assets and liabilities of the Absorbed Company, which are all transferred at their book value to the Absorbing Company on the Effective Date, are evaluated per the financial situation of the Absorbed Company as at December 31, 2011.

3. In exchange for the said contribution, the Absorbing Company will not issue new shares to the sole shareholder of the Absorbed Company, being Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of seventy-seven thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 77.925,00), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132374 (the Sole Shareholder), but will record an increase of the acquisition cost of the shares of the Absorbed Company as an extraordinary reserve of the Absorbing Company and for an amount corresponding to the amount of the net equity of the Absorbed Company as of December 31, 2011. There will be no cash payment.

4. The shares of the Absorbed Company are free of all liens and charges and not encumbered by any security or beneficial right or the holder of such lien, charge, security or beneficial right has granted permission for the Merger.

5. As a result of the Merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled. The activities of the Absorbed Company will be continued by the Absorbing Company.

6. Neither Merging Companies have issued to a non-shareholder securities entitling their holders to a right to vote, therefore no special measures for these persons are proposed or planned.

7. Discharge shall be granted to the sole manager of the Absorbed Company for the exercise of its mandate until the Effective Date.

8. No particular advantage is granted to the Sole Managers.

9. As the Absorbed Company does not have any employees, the Merger will not have any effect on employment.

10. The Merger shall further be subject to the following terms and conditions:

a) the Absorbing Company shall acquire the assets contributed by the Absorbed Company in the state in which they are on the Effective Date of the Merger, without any right of recourse against the Absorbed Company or against the Sole Shareholder on whatever grounds;

b) the Absorbed Company guarantees to the Absorbing Company the existence of all receivables comprised in the assets contributed but does not assume any liability as to the solvency of the debtors concerned;

c) the Absorbing Company shall from the Effective Date of the Merger pay all taxes, contributions, duties and levies whether ordinary or extraordinary, which are due or may become due with respect to the property of the assets contributed;

d) the Absorbing Company shall carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date of the Merger;

e) the Absorbing Company shall in particular carry out all agreements existing with the creditors of the Absorbed Company and the Absorbing Company shall be subrogated to all rights and obligations resulting therefrom, at its own risks;

f) the rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto. The Absorbing Company shall thus be subrogated, without any novation, to all rights, whether in rem or personal, of the Absorbed Company with respect to all assets and against all debtors without any exception;

g) the Absorbing Company shall assume all liabilities of any kind of the Absorbed Company and it shall in particular assume interest and principal on all debts and liabilities of any kind due by the Absorbed Company. The Absorbing Company shall discharge the Absorbed Company from any shares and claims in relation to obligations and duties thus assumed by the Absorbing Company;

h) the Absorbing Company hereby formally waives any rights of preference, mortgage and rescission, which it may have against the Absorbed Company as a result of the Absorbing Company assuming debts, charges and obligations of the Absorbed Company and it explicitly dispenses the keepers of mortgages with making such an entry ex officio upon registration of this deed.

11. From an accounting point of view, the Merger shall be deemed to be effective as from January 1, 2012, and for the avoidance of doubt, annual accounts of the Absorbing Company for the period starting on such date should be based on the annual accounts of both Merging Companies for the period ending on December 31, 2012.

12. For German tax purposes the Merger and therefore the accretion of Tishman Speyer Karlshoefe GmbH & Co. KG., a partnership (Kommanditgesellschaft) established and existing under German law, having its business address at Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main and registered with the commercial register of the local court Hesse under HRA 43919, into its limited partner, the Absorbing Company, will take place on January 10, 2012.

13. The Absorbing Company shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by Law, which are necessary or useful to carry into effect the Merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company. Insofar as required by Law or deemed necessary or useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities contributed by the Absorbed Company to the Absorbing Company.

14. All corporate documents, files and records of the Absorbed Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for so long as the Law prescribes.

15. The Merger Proposal, the accounting statements of the last three years as well as the interim accounts as of June 30, 2012 of the Merging Companies shall be available at the registered office of each one of the Merging Companies for inspection by their respective sole shareholder one (1) month at least prior to the date of the aforesaid sole shareholder's meetings.

16. Insofar as not specifically provided herein, the Merging Companies refer to the Law.

Formalities

The Absorbing Company:

- shall carry out all legal and publication formalities relating to the contributions made in relation to the Merger,
- shall take on the statements and necessary formalities relating to all relevant administration matters in order to put all assets acquired in its name,
- shall carry out any formalities in order to render the transfer of goods and rights that it has received opposable to third parties.

Delivery of titles

At the definitive realisation of the Merger, the Absorbed Company will give the Absorbing Company the originals of all its incorporating documents and amending deeds, as well as the books of account and other accounting documents, titles of ownership or documentary acts of ownership of any assets, the supporting documents of the operations carried out, securities and contracts, archives, vouchers and any other documents relating to the assets and rights transferred.

Fees and Duties

Any charges, duties or fees owing as a result of the Merger will be met by the Absorbing Company.

If necessary, the Absorbing Company shall pay the taxes due by the Absorbed Company on the capital and the profits, for the fiscal years not yet taxed.

Choice of the domicile

For the execution of the present deed and any subsequent ones or minutes which may arise as a result, and for any supporting documents or notifications, the registered office of the Absorbing Company is chosen as domicile.

Powers

All the powers are given to the bearer of an original or a copy of the present deed in order to carry out all formalities and complete all statements, notifications, deposits, publications and other such matters.

In accordance with the provisions of article 271 (2) of the Law, the undersigned notary certifies the legality of the present merger deed drawn up pursuant to article 261 of the Law.

Costs and Declaration

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Absorbing Company are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English text and the French translation, the English version will prevail.

After having read and interpreted the contents to the proxyholder of the appearing persons in a language he knows, he, known to the Notary by his surname, first name, civil status and residence, has signed the present deed with the Notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132378, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, reçu en date du 27 Septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2555 du 9 novembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, prénommé, reçu en date du 9 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 754 du 21 mars 2012, ayant un capital social entièrement libéré de six millions six cent trente-trois mille neuf cent cinquante Euro (EUR 6.633.950,00), représenté par deux cent soixante-cinq mille trois cent cinquante-huit (265.358) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (la Société Absorbante),

ici représentée par M. Richard Fauvel, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'un mandat spécial accordé par le gérant unique de la Société Absorbante en date du 23 août 2012 (les Résolutions 1).

2. Tishman Speyer Karlshoefe G.P. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133077, constituée par acte de Maître Henri

Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, reçu en date du 18 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2779 du 1 Décembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, prénommé, reçu en date du 9 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 326 du 17 Février 2011, ayant un capital social entièrement libéré de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (la Société Absorbée),

ici représentée par M. Richard Fauvel, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'un mandat spécial accordé par le gérant unique de la Société Absorbée en date du 23 août 2012 (les Résolutions 2).

Une copie des Résolutions 1 et des Résolutions 2, signées ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte en vue de leur dépôt auprès des autorités d'enregistrement.

La Société Absorbée et la Société Absorbante sont ci-après ensemble désignées comme les Sociétés Fusionnantes et toutes sont soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi).

Le comparant, agissant pour les gérants uniques des Sociétés Fusionnantes (les Gérants Uniques) ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion (le Projet de Fusion) qui suit:

PROJET DE FUSION

Les parts sociales de chacune des Sociétés Fusionnantes sont détenues en raison de cent pour-cent (100%) par un seul et même associé.

Les Gérants Uniques ont décidé de fusionner la Société Absorbée dans la Société Absorbante et, à cet effet, la Société Absorbée fera apport de tous ses avoirs et engagements (les Avoirs et Engagements) à la Société Absorbante.

Les Gérants Uniques reconnaissent que l'associé unique des Sociétés Fusionnantes est le seul porteur des titres conférant un droit de vote dans les des Sociétés Fusionnantes et la décision de l'associé unique des Sociétés Fusionnantes approuvant de (i) ne pas désigner un expert indépendant pour examiner le Projet de Fusion et de renoncer au rapport d'expert, conformément à l'article 266 (5) de la Loi et (ii) de renoncer au rapport de gestion et aux informations mentionnées à l'article 265 (2) de la Loi, conformément à l'article 265 (3) de la Loi.

La réalisation de la Fusion est conditionnée par l'approbation des assemblées générales extraordinaires respectives de l'associé unique des Sociétés Fusionnantes du Projet de Fusion, conformément à la Loi.

La Fusion produira ses effets à la date à laquelle la fusion sera approuvée par l'associé unique des Société Fusionnantes, conformément à l'article 272 de la Loi (la Date d'Effet).

Est arrêté ce qui suit:

Sous la condition suspensive de l'approbation de la Fusion par les assemblées générales extraordinaires respectives de l'associé unique des Sociétés Fusionnantes:

1. A la Date d'Effet de la Fusion, la Société Absorbée transmettra de manière universelle et sans limitation ni restriction tous les éléments actifs et passifs de son patrimoine à la Société Absorbante, conformément aux articles 257 et suivants de la Loi.

2. A partir de la Date d'Effet, l'universalité des éléments actifs et passifs du patrimoine de la Société Absorbée sera transférée à la Société Absorbante.

L'actif et le passif transférés à valeur comptable à la Société Absorbante à la Date d'Effet sont évalués selon les comptes annuels de la Société Absorbée arrêté au 31 décembre 2011.

3. En contrepartie de la transmission susmentionnée, la Société Absorbante n'émettra pas de parts sociales nouvelles à l'associé unique de la Société Absorbée, nommément Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de soixante-dix-sept mille neuf cent vingt-cinq Euro (EUR 77.925,00), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132374 (l'Associé Unique), mais enregistrera l'augmentation du prix d'acquisition des parts sociales de la Société Absorbée comme une réserve exceptionnelle de la Société Absorbante et pour un montant correspondant au montant de l'actif net de la Société Absorbée au 31 décembre 2011. Il n'y aura pas de paiement en numéraire.

4. Les parts sociales de la Société Absorbée sont libres de toutes sûretés, privilèges et droit de rétention ou le bénéficiaire de tels sûretés, privilèges ou droit de rétention a autorisé la Fusion.

5. Par l'effet de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister de plein droit. Les parts sociales de la Société Absorbée seront annulées. Les activités de la Société Absorbée seront reprises par la Société Absorbante.

6. Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a émis de titres à des non associés conférant à leur porteur un droit de vote, et donc aucune mesure particulière n'a été proposée ou prévue pour ces personnes.

7. Quitus sera donné au gérant unique de la Société Absorbée pour l'exercice de son mandat jusqu'à la Date d'Effet.

8. Aucun avantage particulier n'a été consenti aux Gérants Uniques.

9. La Société Absorbée n'ayant pas d'employés, la Fusion restera sans conséquence sur l'emploi.

10. La Fusion est également soumise aux termes et conditions suivants:

a. la Société Absorbante reprend les actifs transférés par la Société Absorbée en l'état dans lequel ils se trouvent à la Date d'Effet de la Fusion. La Société Absorbante ne peut émettre aucune prétention, à quelque titre que ce soit, contre la Société Absorbée ou l'Associé Unique;

b. la Société Absorbée garantit à la Société Absorbante l'existence de toutes les créances figurant au bilan, mais n'assumera aucune responsabilité quant à la solvabilité des débiteurs concernés;

c. à partir de la Date d'Effet de la Fusion, la Société Absorbante payera tous les impôts, taxes et redevances, ordinaires et extraordinaires dont la Société Absorbante est ou pourra être redevable, eu égard à la propriété des actifs transférés;

d. la Société Absorbante reprend l'intégralité des obligations et contrats de la Société Absorbée, à la condition qu'ils existent à la Date d'Effet de la Fusion;

e. la Société Absorbante reprend en particulier l'intégralité des contrats existant avec les créanciers de la Société Absorbée. La Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations en découlant et ceci à ses propres risques;

f. les droits et parts sociales attachés aux actifs transférés par la Société Absorbée seront transférés avec l'intégralité des sûretés réelles et personnelles à la Société Absorbante. La Société Absorbante sera de ce fait subrogée, sans qu'il n'y ait novation des contrats, dans tous les droits réels et personnels de la Société Absorbée, et ceci sans exception pour tous les actifs et à l'égard de tous les débiteurs;

g. la Société Absorbante reprend l'intégralité des obligations de la Société Absorbée, et en particulier, la Société Absorbante sera redevable des intérêts et du capital de toutes dettes et obligations de la Société Absorbée. La Société Absorbante décharge la Société Absorbée de l'intégralité des voix et parts sociales se rapportant à des droits et obligations possédés jusque là par la Société Absorbée;

h. la Société Absorbante renonce expressément à tous droits de privilège, d'hypothèque et action résolutoire qu'elle détient envers la Société Absorbée du fait de la reprise des droits et obligations de ces dernières, et dispense expressément le bureau des hypothèques d'effectuer cette inscription ex officio lors de l'enregistrement du présent acte.

11. D'un point de vue comptable, la Fusion produira ses effets à partir du 1 janvier 2012, et afin d'éviter toutes incertitudes, les comptes annuels de la Société Absorbante pour la période commençant à cette date seront basés sur les comptes annuels des deux Société Fusionnantes pour la période ayant terminée le 31 décembre 2012.

12. D'un point de vue fiscal allemand, la Fusion, et donc la détention totale des parts de Tishman Speyer Karlshoefe GmbH & Co. KG., une société en commandite (Kommanditgesellschaft) établie et existante sous les lois allemandes, ayant son lieu d'activité à Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt sur le Main et enregistrée auprès du Tribunal d'instance de Hesse sous HRA 4319, par son associé commandité, la Société Absorbante, prendra effet le 10 janvier 2012.

13. La Société Absorbante peut accomplir toutes formalités, y compris les publications prévues par la Loi, utiles ou nécessaires à l'entrée en vigueur de la Fusion ou servant la transmission des actifs et passifs. Si prévu par la Loi, ou lorsque cela peut servir la transmission des actifs et passifs, les actes translatifs seront accomplis par les Sociétés Fusionnantes afin de garantir la transmission des actifs et passifs de la Société Absorbée vers la Société Absorbante.

14. Tout document, acte et registre de la Société Absorbée sera conservé au siège social de la Société Absorbante pendant la durée prévue par la Loi.

15. Le Projet de Fusion, les comptes annuels des trois derniers exercices ainsi que les comptes intérimaires au 30 juin 2012 peuvent être consultés aux sièges sociaux respectifs des Sociétés Fusionnantes pendant une période d'au moins un (1) mois avant les assemblées susmentionnées.

16. Pour tout point non prévu par les présentes, les parties se réfèrent à la Loi.

Formalités

La Société Absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales et de publication relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- se chargera de toutes déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations compétentes pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits reçus.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la Fusion, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous ses documents, constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Frais et Droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la Fusion seront supportés par la Société Absorbante.

La Société Absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la Société Absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

103318

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la Société Absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, le notaire soussigné atteste de la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'article 261 de la Loi.

Frais et Déclaration

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société Absorbante et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (EUR 1.500,-).

Dont acte, passé à Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite au mandataire des comparantes et interprétation donnée en une langue de lui connue, le mandataire, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 août 2012. Relation: EAC/2012/11229. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Esch/Alzette, le 27 août 2012.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2012110994/327.

(120149590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

Levine Leichtman Capital Partners IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.458.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the 11th day of July, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Levine Leichtman Capital Partners IV S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated on July 4, 2012, pursuant to a deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

THERE APPEARED:

Levine Leichtman Capital Partners IV, L.P., a company incorporated under the laws of the US of America, having its registered office at 335 North Maple Drive, Suite 130, Beverly Hills, California 90210, registered with the Secretary of the State of Delaware (hereafter "LLCP IV, L.P."),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address is in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal, and

Levine Leichtman Capital Partners IV Amicus Fund, L.P., a company incorporated under the laws of the US of America, having its registered office at 335 North Maple Drive, Suite 130, Beverly Hills, California 90210, registered with the Secretary of the State of Delaware (hereafter "LLCP IV AMICUS FUND, L.P." and together with LLCP IV, L.P., the "Shareholders"),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address is in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following: I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. (i) Conversion, with effect as of July 4, 2012, of the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro (EUR) to US dollars (USD) at the exchange rate quoted by the European Central Bank on July 4, 2012 and according to which EUR 1.- is the equivalent of USD 1,2560, (ii) setting of the par value of the shares of the Company at one US dollar (USD 1.) each, (iii) determination of the number of shares of the Company in exchange and replacement of the one thousand two hundred fifty (1,250) shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each and (iv) conversion of all accounts in the books of the Company from Euro into US dollars using the above mentioned exchange rate;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of four thousand three hundred US dollars (USD 4,300.-) in order to bring it from its amount after conversion to an amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares having a par value of one US dollar (USD 1.-) each and having the same rights and obligations of the existing shares;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above by a payment in cash of an amount of four thousand three hundred US dollars (USD 4,300.-);

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above amendments;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually under his/her sole signature, to proceed in the name, for and on behalf of the Company, to the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the new par value of the shares, the exchange and replacement of the existing shares by the new shares in the register of shareholders of the Company and to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into US dollars (USD) at the exchange rate quoted by the European Central Bank on July 4, 2012 and according to which EUR 1.- is the equivalent of USD 1.2560, it being understood that the share capital of the Company is now set at fifteen thousand seven hundred US dollars (USD 15,700.-).

The Shareholders resolve to set the par value of the shares at one US dollar (USD 1.-) each.

The Shareholders resolve to determine the number of shares in exchange and replacement of one thousand two hundred fifty (1,250) shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each at fifteen thousand seven hundred (15,700) shares having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each.

After the above mentioned conversion of the share capital of the Company and modification of the par value of the shares of the Company, the share capital of the Company is held as follows:

Shareholder	Number of shares	Subscribed amount (USD)	% of share capital
LLCP IV, L.P.	15,650	15,650.-	99,68%
LLCP IV AMICUS FUND L.P.	50	50	0,32%
TOTAL	15,700	15,700	100%

The Shareholders further resolve to convert all accounts in the books of the Company from Euro into US dollars using the above mentioned exchange rate.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand three hundred US dollars (USD 4,300.-) in order to bring it from its present amount of fifteen thousand seven hundred US dollars (USD 15,700.-), represented by fifteen thousand seven hundred (15,700) shares, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, to twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares having a par value of one US dollar (USD 1.-), by way of the issuance of four thousand three hundred (4,300) new shares, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

LLCP IV, L.P., represented as stated above, subscribes for four thousand two hundred eighty two (4,282) shares in registered form, having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of four thousand two hundred eighty two US dollars (USD 4,282.-),

and

LLCP IV Amicus Fund, L.P., represented as stated above, subscribes for eighteen (18) shares in registered form, having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of eighteen US dollars (USD 18.-).

After the above mentioned subscriptions, the share capital of the Company is held as follows:

Shareholder	Number of shares	Subscribed amount (USD)	% of share capital
LLCP IV, L.P.	19,932	19,932.-	99,66%
LLCP IV AMICUS FUND L.P.	68	68.-	0,34%
TOTAL	20,000	20,000.-	100%

The amount of four thousand three hundred US dollars (USD 4,300.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

In order to reflect the resolution taken above, the Shareholders resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one US dollar (USD 1.) each”.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually under his/her sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company, to the conversion of the currency of the share capital of the Company, to the setting of the new par value of the shares at one US dollar (USD 1.-) each, to the exchange and replacement of the existing shares by the new shares in the register of shareholders of the Company and to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onzième jour de juillet, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Levine Leichtman Capital Partners IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 4 juillet 2012 suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU

Levine Leichtman Capital Partners IV, L.P., une société constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 335 North Maple Drive, Suite 130, Beverly Hills, Californie 90210, inscrite auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware (ci-après "LLCP IV, L.P."),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Levine Leichtman Capital Partners IV Amicus Fund, L.P., une société constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 335 North Maple Drive, Suite 130, Beverly Hills, Californie 90210, inscrite auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware (ci-après "LLCP IV AMICUS FUND, L.P." et ensemble avec LLCP IV, L.P, les 'Associés),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Conversion, avec effet au 4 juillet 2012, de la devise du capital social souscrit de la Société de l'Euro (EUR) aux dollars américains (USD) au taux de change coté par la Banque Centrale Européenne le 4 juillet 2012, (selon lequel 1 euro est égal à 1,2560 USD (ii) fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un dollar américain (USD 1,-) chacune, (iii) détermination du nombre de parts sociales de la Société en échange et remplacement des mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune et (iv) conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de l'Euro en dollars américains en utilisant le taux de change mentionné ci-dessus;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre mille trois cents dollars américains (USD 4.300,-) afin de le porter de son montant actuel après conversion à un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

3. Souscription à et paiement de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2 ci-dessus par un apport en numéraire d'un montant de quatre mille trois cents dollars américains (USD 4.300,-);

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les changements adoptés ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement sous sa propre signature, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société, la fixation de la nouvelle valeur nominale des parts sociales, à l'échange et au remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société et à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et;

6. Divers

Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de convertir la devise du capital social souscrit de la Société de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) en dollars américains (USD) au taux de change coté par la Banque Centrale Européenne le 4 juillet 2012, selon lequel 1 euro est égal à 1.2560 USD étant entendu, que le capital social de la Société est à présent fixé à quinze mille sept cents dollars américains (USD 15.700,-).

Les Associés décident de fixer la valeur nominale des parts sociales à un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Les Associés décident de déterminer le nombre de parts sociales en échange et remplacement des mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune, à quinze mille sept cents (15.700) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

En conséquence de la conversion du capital social de la Société et de la modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
LLCP IV, L.P.	15.650	15.650	99.68%
LLCP IV AMICUS FUND L.P.	50	50	0.32%
Totaux	15.700	15.700	100%

Les Associés décident en outre, de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'Euro en dollars américains en utilisant le taux de change mentionné ci-dessus.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille trois cents dollars américains (USD 4.300,-) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille sept cents dollars américains (USD 15.700,-) représenté par quinze mille sept cents (15.700) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) par l'émission de quatre mille trois cents (4.300) nouvelles parts

sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à, et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit

Souscription - Libération

LLCP IV, L.P, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre mille deux cent quatre-vingt-deux (4.282) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre mille deux cent quatre-vingt-deux dollars américains (USD 4.282,-).

Et

LLCP IV Amicus Fund, L.P, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix-huit (18) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix-huit dollars américains (USD 18,-).

En conséquence des souscriptions ci-dessus, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
LLCP IV, L.P.	19.932	19.932	99.66%
LLCP IV AMICUS FUND L.P.	68	68	0.34%
TOTAUX	20.000	20.000	100%

Le montant de quatre mille trois cents dollars américains (USD 4.300,-) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Afin de refléter la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune."

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, sous sa propre signature, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société, à la fixation de la nouvelle valeur nominale des parts sociales à un dollar américain (USD 1,-) chacune, à l'échange et au remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société et à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces même parties comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9644. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012097417/245.

(120134312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Dotcorp Finance III Private Equity Fund, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 134.377.

L'an deux mille douze, le treizième jour du mois de juillet,

Par-devant Me Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de la société Dotcorp Finance III Private Equity Fund, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134 377 Luxembourg (la Société), constituée suivant acte passé devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 106 du 15 janvier 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1683 du 4 juillet 2012, dûment représentée par son associé commandité, Dotcorp Finance III S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134 196 (l'Associé Commandité).

L'Assemblée a été ouverte à 10h00 sous la présidence de représenté par Monsieur Steve Joseph ROSENBLUM, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, France, lequel a désigné comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'Assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I- Que les actionnaires ont été convoqués par lettre recommandée en date du 05 juillet 2012. Que les Actionnaires tels que représentés, les mandataires des Actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, dûment signée par les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Les procurations signées ne varietur par les parties comparantes resteront pareillement annexées au présent acte.

II- Que conformément à la liste de présence, une (1) action de commandité, cent quatre mille neuf cents (104.900) actions de commanditaire ordinaires de classe B, cent (100) actions de commanditaire ordinaires de classe C, toutes sous forme nominatives, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant 74,47% des actions dans le capital social de la Société qui est fixé à quatorze millions cent mille cent euros (EUR 14.100.100,-) sont présentes ou représentées à la présente Assemblée et tous les Actionnaires déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable.

III- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Réduction du capital social de la Société d'un montant maximum de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) pour réduire son montant actuel de quatorze millions cent mille cent euros (EUR 14.100.100,-) à un montant qui sera décidé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société par l'annulation d'un nombre maximum de vingt mille (20.000) actions de commanditaire ordinaires de classe B et réallocation des actions de commanditaire ordinaires de classe B restantes entre les actionnaires de la Société détenteurs d'actions de commanditaire ordinaires de classe B;

2) Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société; et

3) Divers.

Après avoir soigneusement examiné les divers points à l'ordre du jour qui précèdent, l'Assemblée a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) pour réduire son montant actuel de quatorze millions cent mille cent euros (EUR 14.100.100,-) à un montant de douze millions cent mille cent euros (EUR 12.100.100,-) par l'annulation de vingt mille (20.000) actions de commanditaire ordinaires de classe B.

Par conséquent, le capital social de douze millions cent mille cent euros (EUR 12.100.100,-) est représenté par une (1) action de commandité, cent vingt mille neuf cents (120.900) actions de commanditaire ordinaires de classe B et cent (100) actions de commanditaire ordinaires de classe C, toutes sous forme nominatives, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, lesquelles seront détenues comme suit:

ACTIONNAIRE

ACTIONS

Dotcorp Finance III S.à r.l.	1 action de commandité
Dotcorp Finance S.à r.l.	51.398 actions de commanditaire ordinaires de classe B
Dotcorp Finance S.à r.l.	85 actions de commanditaire ordinaires de classe C
Anjes S.à r.l.	8.580 actions de commanditaire ordinaires de classe B
LVNH Développement S.à r.l.	12.870 actions de commanditaire ordinaires de classe B
Pierre-Antoine Bernheim	8.580 actions de commanditaire ordinaires de classe B
Guillaume Mayer	5.148 actions de commanditaire ordinaires de classe B
Xavier Niel	17.162 actions de commanditaire ordinaires de classe B
Xavier Benjamin Mayer	17.162 actions de commanditaire ordinaires de classe B
Annie Ferton	15 actions de commanditaire ordinaires de classe C

Suite à la réduction de capital, l'Assemblée décide que le montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) résultant de la réduction du capital social est alloué et remboursé aux actionnaires de la Société détenteurs d'actions de commanditaire ordinaires de classe B comme suit:

ACTIONNAIRE DE CLASSE B	MONTANT REMBOURSÉ
Dotcorp Finance S.à r.l.	EUR 850.200,-
Anjes S.à r.l.	EUR 142.000,-
LVNH Développement S.à r.l.	EUR 213.000,-
Pierre-Antoine Bernheim	EUR 142.000,-
Guillaume Mayer	EUR 85.200,-
Xavier Niel	EUR 283.800,-
Xavier Benjamin Mayer	EUR 283.800,-

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social souscrit et émis est fixé à douze millions cent mille cent euros (EUR 12.100.100,-) représenté par les trois classes d'actions suivantes:

- (i) une (1) action de commandité, souscrite et détenue par l'Associé Commandité, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) (l'Action de Commandité);
- (ii) cent vingt mille neuf cents (120.900) actions de commanditaire ordinaires de classe B, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les Actions de Classe B); et
- (iii) cent (100) actions de commanditaire ordinaires de classe C, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les Actions de Classe C)».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison au présent acte est estimée à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné constate que, sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue française.

Le document ayant été lu aux mandataires des parties comparantes, ces derniers ont signé avec nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: Rosenblum, Conde, Soulard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9532. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012097148/106.

(120134364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Futura II Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 135.414.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 19 décembre 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Futura II Holding, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B135414 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 31 juillet 2012, et

Citco (Luxembourg) S.A., qui est devenue Citco REIF Services (Luxembourg) SA, le 1^{er} juillet 2008, et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet au 31 juillet 2012

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Signatures

L'Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012098213/17.

(120134771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

IPVE LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.318.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012098364/14.

(120135101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

SHCO 38 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.464.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the sixteenth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of “SHCO 38 S.à r.l.” a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company’s corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company’s object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company’s share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company’s year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and twelve.

Subscription and payment

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A.

prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,500.-).

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. having its registered office at, 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2) The registered office is established at L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "SHCO 38 S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille douze.

Souscription et libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9544. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098784/249.

(120134591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Fabricola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012098214/12.

(120135762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

FCS Financial Consulting Services Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.625.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098216/9.

(120135916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

FC2I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098217/9.

(120134464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Skull Gun'Z paintball club, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9960 Hoffelt, Maison 87.

R.C.S. Luxembourg F 9.233.

STATUTS

Les soussignés:

- Mandersheid Steve né le 26/10/1971 à Differdange, domicilié à Maison 87 L-9960 Hoffelt
- Meyer Jeff né le 13/03/85 à Luxembourg-ville, domicilié à 14 rue de la montagne L-6136 Junglinster
- Mousel Anja née le 18/09/92 à Luxembourg-ville, domiciliée à 14 rue de la montagne L-6136 Junglinster
- Brouant Cyril né le 14/11/1981 à Commercy, domicilié à 13 rue du bois L-8121 Bridel

Titre 1^{er} - Dénomination, Siège social, But, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

- L'association est dénommée «Skull Gun'Z paintball club»
- Cette dénomination figurera dans tout les actes, factures, annonces, publication, lettres, notes de commande et autres documents émanant de l'association, et devra être immédiatement précédée ou suivi des mots «association sans but lucratif» ou de l'abréviation «ASBL», avec l'indication précise de l'adresse du siège de l'association.

Art. 2. Siège Social.

- Son siège social est établi au: Maison 87, L-9960 Hoffelt; dans la commune de Winckrange. Toute modification du siège social est de la compétence exclusive du Comité qui votera sur ce point conformément à la loi du 27 juin 1921, adaptée et modifiée par la loi du 2 mai 2002.

Art. 3. But.

- L'association a pour but d'une part; de rassembler un grand nombre de personnes autour d'une même passion: le paintball; et ce en vue de l'organisation d'évènements sportifs sur différents sites réglementés partout en Europe et d'autre part de promouvoir le paintball à travers le pays pour sensibiliser l'opinion publique et ainsi faire bénéficier ce sport d'un statut plus noble pour l'hypothétique mise en place d'une ligue.
- Elle poursuit la réalisation de ces buts par tout les moyens et notamment par la mise en place d'ateliers de découverte, d'actions de sensibilisations, l'organisation de bal et autres ainsi que l'organisation d'évènements sportifs uniquement réservés aux membres.
- L'association réalise ces buts de toutes manières, en étroites collaborations avec ses membres. Elle peut faire tout acte quelconque se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son but ou pouvant en amener le développement ou en faciliter la réalisation.

Art. 4. Durée de l'association. L'association est constituée pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute en tout temps

Titre 2 - Membres

Art. 5. Composition. L'association est composée de membres effectifs et adhérents. Le nombre de membres effectifs ne peut être inférieur à trois. Seuls les membres effectifs jouissent de la plénitude des droits accordés aux membres par la loi et les présents statuts.

Art. 6. Membres effectifs. Peuvent prétendre devenir membres effectifs:

- Les comparants au présent acte et toute personne physique ou morale qui adresse une demande écrite et motivée au comité et dont la candidature est acceptée par le comité statuant et à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 7. Membres adhérents. Peuvent prétendre devenir membres adhérents:

- Toute personne âgée de plus de 18 ans, jusqu'à 16 ans un accord écrit d'un des deux parents ou tuteurs est demandé
- Toute personne qui participe aux activités de l'association et qui s'engage à en respecter les statuts ainsi que les décisions prises conformément à ceux-ci

Art. 8. Démission-suspension-exclusion de membres. Tout membre effectif ou adhérent est libre de se retirer de l'association en adressant par écrit sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire:

- Le membre effectif ou adhérent qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe dans le mois du rappel qui lui est adressé par lettre recommandée et email.
- Le membre effectif qui n'assiste pas ou qui ne se fait pas représenter à 3 réunions du comité consécutives.
- Le membre qui est condamné pour attentat à la pudeur, corruption, violence aggravée, comportement dangereux ou outrage aux bonnes mœurs pour des faits accomplis sur un mineur.

L'exclusion d'un membre effectif sera votée par l'ensemble des membres à la majorité absolue après énumération des faits qui lui sont reprochés.

Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu n'a aucun droit sur le fond social de l'association; Il ne peut réclamer ou requérir, ni relevé, ni édition de compte, ni le remboursement des cotisations versées.

Titre 3 - Comité

Art. 9. Composition. Le comité est composé des membres effectifs qui se trouvent être: Le président, Le vice président, le trésorier et le secrétaire.

Les réunions sont tenues sous la responsabilité du Président de l'association.

Art. 10. Pouvoirs. Le comité est le pouvoir souverain de l'association. Il est notamment compétent pour

- La modification des statuts

- l'exclusion des membres
- l'approbation des comptes et budgets
- la dissolution volontaire de l'association
- la décision de la destination de l'actif en cas de dissolution de l'association
- l'augmentation de la cotisation incombant aux membres à des fins d'expansion de l'association
- considérer un membre comme présumé démissionnaire par défaut de paiement des cotisations qui lui incombent
- l'approbation de règlement intérieur et ses modifications

Art. 11. Convocation - Réunion. Tous les membres effectifs sont convoqués en réunion tout les mois, à une date fixés lors de la précédente réunion. Le lieu et l'heure seront également fixés au même moment.

Tous les membres adhérents sont convoqués en réunion tout les mois, à une date fixés lors de la précédente réunion et après délibération à main levé. Le lieu et l'heure seront également fixés au même moment

Art. 12. Représentation. Tous les membres effectifs et adhérents ont un droit de vote égal en réunion.

Tous membres peuvent se faire représenter par un autre membre à qui il donne une procuration écrite.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix présentes ou représenté

Tous les membres adhérents et effectifs ne peuvent toutefois participer aux votes que s'ils sont en règle de cotisation.

Art. 13. Publicité des décisions prises par le comité. Les comptes- rendus et les décisions du comité seront conservés dans un registre par le secrétaire de l'association.

Les documents comptables seront conservés par le trésorier.

Ces documents peuvent être consultés par tous les membres si ils en justifient la raison.

Art. 14. Modifications statutaires et Dissolutions. Le comité dispose des pleins pouvoirs quant aux modifications à apporter aux statuts afin si il le juge nécessaire et bénéfique pour l'association. Toute modification sera déposée dans le mois de sa date au greffe du tribunal de commerce.

Le comité dispose aussi des pleins pouvoirs quant à la dissolution de l'association si celle-ci est irréversible.

Titre 4 - Cotisations

Art. 15. Cotisations. Les membres effectifs et adhérents sont tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le comité. Elle peut être modifiée par le comité avec justification et vote des membres adhérents.

La cotisation sera payable tout les ans, en date fiscale de l'association, et devra être régler par virement sur le compte bancaire de l'association.

Art. 16. Patrimoine et Dissolution. Si la dissolution de l'association se produisait, les comptes du club serait reversé à part égales aux membres effectifs et adhérent encore présent à la date de la dissolution.

Fait à Bridel, le 30 juillet 2012.

Brouant Cyril

Secrétaire

Référence de publication: 2012099384/99.

(120134681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Fidelin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098218/9.

(120134733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Fides (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.469.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Fides (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2012098219/13.

(120135022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Fiduciaire de Mersch, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.436.

Le Bilan abrégé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098220/10.

(120135741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Fiducis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098222/9.

(120135019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

FW Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.939.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 juin 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 juillet 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012098244/13.

(120135301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Figae Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIGAE INVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012098223/12.

(120135447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Financière Titania S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 42.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098224/11.

(120134854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Finest Offices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.637.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Juillet 2012.

FINEST OFFICES S.A.

Référence de publication: 2012098225/11.

(120135436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Finestra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 55.719.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012098226/10.

(120134644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

FINLUX - Compagnie Luxembourgeoise de Finance et de Gestion S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 12.869.

Les Bilans aux 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098229/10.

(120135731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Florida Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.967.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Florida Real Estate Investments S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012098233/11.

(120135685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Fluid Movement Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fluid Movement Investment S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012098234/12.

(120135030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

FS Procurement, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4954 Bascharage, 25, Cité Kauligwies.

R.C.S. Luxembourg B 151.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098238/9.

(120135102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Garage Ell s.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. FS-Motorsport S. à r.l.).

Siège social: L-8530 Ell, 60, Reidenerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 159.601.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 19.07.2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 01.08.2012.

Référence de publication: 2012098240/12.

(120135599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

G.S. Euroline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 69.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012098245/10.

(120135875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

G-Sys, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 59.630.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098246/9.

(120134985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Gaïa Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.809.

Les comptes annuels au 25 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098247/10.

(120135021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Garciones Cordati S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 155.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098248/10.

(120135681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Geo-T Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 127.918.

Die Bilanz am 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012098249/10.

(120135510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Herblay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 139.916.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1837 du 25 juillet 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Herblay S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012098308/15.

(120134795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Gercomm 1, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 115.965.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 10 mars 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Gercomm 1, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B115965 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 31 juillet 2012, et

Citco (Luxembourg) S.A., qui est devenue Citco REIF Services (Luxembourg) SA, le 1^{er} juillet 2008, et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet au 31 juillet 2012

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012098250/17.

(120134770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Gercomm 2, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 115.962.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 21 avril 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Gercomm 2, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B115962 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 31 juillet 2012, et

Citco (Luxembourg) S.A., qui est devenue Citco REIF Services (Luxembourg) SA, le 1^{er} juillet 2008, et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet au 31 juillet 2012

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Signature

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012098251/17.

(120134824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

German Ground Lease Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.659.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012098253/10.

(120134553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Geres Investment IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.666.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098270/10.

(120135411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Goodman Princeton Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 153.622.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Princeton Holdings (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012098259/12.

(120135705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 153.623.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Princeton Holdings (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012098260/12.

(120135706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

GCAT-L U X, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 93.672.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098262/9.

(120134696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

GDF SUEZ LNG SUPPLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Francis Bretnacher

Managing Director

Référence de publication: 2012098263/11.

(120135103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Geser Monde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 140.983.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098271/10.

(120135290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

General Electrical Equipements Luxembourg S.A. (GEEL), Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 80.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012098265/9.

(120134560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Generalocation G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 20, Kiricheneck.
R.C.S. Luxembourg B 104.459.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012098266/9.

(120135915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Gestion Conseil Formation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 1, route de Steinfort.
R.C.S. Luxembourg B 130.412.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012098272/9.

(120134870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

GG Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 136.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GG CAPITAL S. à r. l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012098273/12.

(120135402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Igny S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 139.883.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1836 du 25 juillet 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Igny S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012098332/15.

(120134794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Giesecke & Devrient International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 20.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012098274/9.

(120135552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

GKS Invest Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 163.401.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012098275/9.

(120135284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

GKS Prop Co. A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 163.031.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012098276/9.

(120135283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

GKS Prop Co. B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 163.357.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012098277/9.

(120135282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

J S Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.635.975,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 108.781.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of July.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in the city of Esch-sûr-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "J S Holdings Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Belvaux, Grand-Duchy of Luxembourg, on 22 June 2005, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C1092 and dated 25 October 2005, page 52378, lastly amended by a deed enacted on 13 March 2009 by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C-733 and dated 3 April 2009, page 35167, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.781 (the "Company").

The sole shareholder, being Jardine Strategic Holdings Limited, a limited company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Jardine House, 33-35 Reid Street, Hamilton, Bermuda, registered under number EC12455 (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"), holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk of the notary office of Maître Francis Kessler, with professional address at Esch-sûr-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal. A copy of this proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 10,000,000 (ten million Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 24,635,975 (twenty-four million six hundred thirty-five thousand nine hundred seventy-

five Euro) to EUR 34,635,975 (thirty-four million six hundred thirty-five thousand nine hundred seventy-five Euro) by the issuance of 400,000 (four hundred thousand) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, to be fully paid up through a contribution in kind consisting in a receivable that its sole shareholder holds against the Company;

3. Subscription and payment by Jardine Strategic Holdings Limited of 400,000 (four hundred thousand) new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 10,000,000 (ten million Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 24,635,975 (twenty-four million six hundred thirty-five thousand nine hundred seventy-five Euro) to EUR 34,635,975 (thirty-four million six hundred thirty-five thousand nine hundred seventy-five Euro) by the issue of 400,000 (four hundred thousand) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the "New Shares") to be fully paid up through a contribution in kind consisting in a receivable amounting to EUR 10,000,000 (ten million Euro) held by the Sole Shareholder against the Company.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares by its contribution in kind as described below:

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal.

The Contributor declares to subscribe the New Shares.

The New Shares have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind, which contribution is at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The asset contributed is owned by the Contributor and is composed of a receivable amounting to EUR 10,000,000 (ten million Euro) held by the Contributor against the Company (the "Contribution").

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to Company.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Jardine Strategic Holdings Limited, holder of 1,385,439 (one million three hundred eighty-five thousand four hundred thirty-nine) shares.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 5, paragraph 1 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at thirty-four million six hundred thirty-five thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 34,635,975) divided into one million three hundred eighty-five thousand four hundred thirty-nine) 1,385,439 shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all of which are fully paid up."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about four thousand five hundred euro (€ 4,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le onze juillet.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sûr-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «J S Holdings Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, du 22 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-1092 en date du 25 octobre 2005, page 52378, modifié pour la dernière fois par acte notarié daté du 13 Mars 2009 reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-733 en date du 3 avril 2009, page 35167, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.781 (la «Société»).

L'associé unique, Jardine Strategic Holdings Limited, une société constituée selon le droit des Bermudes, ayant son siège social à Jardine House, 33-35 Reid Street, Hamilton, Bermuda, enregistrée sous le numéro EC12455 (l'«Associé Unique» ou l'«Apporteur»), détenant l'intégralité du capital social de la Société, est dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire de l'étude de Maître Francis Kessler, ayant son adresse professionnelle à Esch-sûr-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Une copie de cette procuration, signée par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 10.000.000 EUR (dix millions Euros) afin de le porter de son montant actuel de 24.635.975 (vingt-quatre millions six cent trente-cinq mille neuf cent soixante-quinze) à 34.635.975 EUR (trente-quatre millions six cent trente-cinq mille neuf cent soixante-quinze Euros) par l'émission de 400.000 (quatre cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, l'intégralité devant être entièrement libérée par voie d'apport en nature consistant en une créance détenue par l'associé unique contre de la Société;
3. Souscription et paiement par Jardine Strategic Holdings Limited de 400.000 (quatre cent mille) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalablement à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence, accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est, en outre, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 10.000.000 EUR (dix millions Euros) afin de le porter de son montant actuel de 24.635.975 EUR (vingt-quatre millions six cent trente-cinq mille neuf cent soixante-quinze Euros) à 34.635.975 EUR (trente-quatre millions six cent trente-cinq mille neuf cent soixante-quinze Euros) par

l'émission de 400.000 (quatre cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), l'intégralité devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature consistant en une créance d'un montant de 10.000.000 EUR (dix millions Euros) détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales par son apport en nature tel que décrit ci-dessous:

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, désignée ci-dessus, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur déclare souscrire aux Nouvelle Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par l'Apporteur par voie d'apport en nature, lequel apport en nature est à la disposition de la Société.

Description de l'apport

L'actif apporté est détenu par l'Apporteur et se compose d'une créance d'un montant de 10.000.000 EUR (dix millions Euros) détenue par l'Apporteur contre la Société (la «Contribution»).

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'apport a été donnée à la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, la participation au capital social de la Société est désormais composée comme suit:

- Jardine Strategic Holdings Limited, détenteur de 1.385.439 (un million trois cent quatre-vingt cinq mille quatre cent trente-neuf) parts sociales.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été intégralement réalisé, il est décidé à l'unanimité de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin d'être lu comme suit:

« **Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital wird auf vierunddreissig Millionen sechshundert fünfunddreissig tausend neunhundert fünfundsiebzig Euro (EUR 34.635.975) aufgeteilt in eine Millionen dreihundert fünfundachtzig tausend vierhundert neununddreißig (1.385.439) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25), alle voll eingezahlt.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou lui seront facturés en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à quatre mille cinq cents euros (€ 4.500,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé devant l'assemblée, celle-ci est ajournée.

A la suite de quoi, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9647. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012098369/180.

(120134904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

GKS Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 162.992.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012098278/9.

(120135281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

GL US Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.750.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098279/10.

(120134654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Goldmann Finance SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 85.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012098281/9.

(120134970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Gorio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 102.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098282/10.

(120135471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Skywarp SP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 164.842.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale statuaire du 25 juillet 2012

L'Assemblée Générale a décidé de nommer le Réviseur d'Entreprises Agréé:

KPMG AUDIT SARL, établie et ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103590;

Pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et des comptes annuels au 31 décembre 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

F. CECCARELLI

Gérant

Référence de publication: 2012098743/16.

(120134646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.
